


<p>Commune de FROGES</p> 	<p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p>Séance du 20 mars 2024 Par convocation en date du 15/03/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 20 mars 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23 PRESENTS 19 VOTANTS 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p>Délibération n° 11 /2024</p>	<p>Etaient présents : Emmanuelle OLTRA, François DI FORTI, Virginie DUPOUX, David LIOT, Philippe REVOL, Elise LANDREAU, Julien DI FRENZA, Mireille CEZIAN, Pilar GINET, Claude MANGILLI, Philippe ORSET-BLANC, Brigitte BELLOT-GURLET, Brice MAUCLERE, Michel ROUX, Francesca NOLOT, Francis MARTINEZ, Valérie PETEX, Arnaud RUCHE</p> <p><i>Formant la majorité des membres en exercice.</i></p> <p>Absents ayant donné procuration : Faustine LARUELLE, Cécile GILET, Djamel BOULACEL</p> <p>Absente : Laure ANDREOLETY</p> <p>Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance</p>
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL / AFFECTATION DU RESULTAT 2023	
<p>Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,</p> <p>Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître.</p>	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	423 146,76
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe - (excédent) ou - (déficit)	609 733,86
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 032 880,62
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de - ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 117 027,22
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe - ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-33 746,63
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 032 880,62

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal pour assurer le financement des besoins en investissement de 584 000,00 €, le solde d'un montant de 448 880,62 € étant inscrit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Aussi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'affecter** le résultat comme suit :

1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	584 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	448 880,62

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat comme suit :

1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	584 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	448 880,62

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

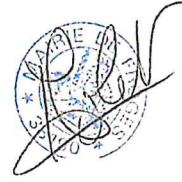
Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 038-213801756-20240326-2024_D_11-DE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération transmise en Préfecture
le 26.03.2024
et affichée
le 27.03.2024
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 20/03/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 038-213801756-20240326-2024_D_11-DE

SLOW